



Nations Unies

Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Assemblée générale

Documents officiels

Cinquante-neuvième session

Supplément n° 46 (A/59/46)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 46 (A/59/46)

**Rapport du Comité scientifique
des Nations Unies pour l'étude
des effets des rayonnements ionisants**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[Original: Anglais]

[18 mai 2004]

1. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa cinquante-deuxième session à Vienne du 26 au 30 avril 2004. Son bureau était constitué comme suit: Yasuhito Sasaki (Japon) – Président, Robi M. Chatterjee (Canada) – Vice-Président et Peter A. Burns (Australie) – Rapporteur. À cette session, le Comité a poursuivi l'élaboration de nouveaux documents sur les sources et les effets des rayonnements ionisants, qu'il avait examinés la dernière fois à sa cinquante et unième session, en 2003.
2. Le Comité scientifique a pris note de la résolution 58/88 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée, réaffirmant qu'il était souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux, a prié instamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'examiner et de renforcer le niveau de financement actuel du Comité scientifique et a souligné que ce dernier devait tenir des sessions ordinaires annuelles.
3. La mise à la disposition du Comité scientifique d'un budget de fonctionnement suffisant lui permettant de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, évoqué dernièrement dans les résolutions 57/115 du 11 décembre 2002 et 58/88, reste un sujet de préoccupation. Dans le rapport du Comité scientifique pour 2003¹, il était prévu que ce dernier se verrait de nouveau allouer des ressources suffisantes pour tenir des sessions annuelles pendant l'exercice biennal 2004-2005, conformément à la résolution 57/115; or, le niveau de financement n'a été que partiellement rétabli. Des ressources accrues ont été fournies pour recruter des consultants, ce qui est un aspect essentiel, mais ces fonds ne représentaient que les deux tiers du total nécessaire. Le Comité scientifique pourra continuer à exécuter, mais avec une moindre efficacité seulement, le programme de travail actuel approuvé en tenant sa cinquante-troisième session en 2005. Comme l'Assemblée générale l'a instamment demandé au paragraphe 11 de la résolution 58/88, le renforcement du financement actuel du Comité scientifique, à hauteur du niveau initialement requis pour 2004-2005, est nécessaire pour que le Comité scientifique puisse assumer ses responsabilités et s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Aucune amélioration suffisante de la situation financière n'est encore intervenue.
4. À sa cinquante-deuxième session, le Comité scientifique a eu des discussions techniques détaillées à l'issue desquelles il a formulé à l'intention du Secrétariat des instructions précises sur le contenu et la forme de ses futures annexes scientifiques, et a examiné de nouvelles informations utiles pour évaluer les sources de rayonnement, la radioexposition imputable à ces sources et les effets de cette exposition. Ses délibérations ont surtout porté sur les documents que le Secrétariat avait établis sur des sujets que le Comité scientifique avait retenus parmi les thèmes les plus importants devant être étudiés plus avant, dont les suivants: exposition des travailleurs et du public à différentes sources de rayonnement; évaluation des sources aux effets du radon dans les foyers et sur les lieux de travail; radioécologie, méthodologie d'évaluation des doses et effets des rayonnements sur des biotes non humains; effets indifférenciés et différés de l'exposition aux rayonnements ionisants; effets sanitaires des rayonnements imputables à l'accident de Tchernobyl (la collaboration officielle que le Comité a établie avec des scientifiques du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine a atteint un stade où la comparaison des

données selon une méthodologie commune est encouragée et soutenue); évaluation de nouvelles études épidémiologiques des rayonnements et du cancer; évaluation épidémiologique et relation dose-effet dans le cas d'affections autres que le cancer qui pourraient être liées à la radioexposition; radioexposition médicale, effet des rayonnements sur le système immunitaire; et documents récapitulatifs sur les effets sanitaires des rayonnements et l'exposition aux sources de rayonnement ionisants, qui devraient être insérés dans le rapport que le Comité scientifique fera à l'Assemblée générale l'année où les annexes scientifiques détaillées seront jugées prêtes à être publiées.

5. Pour permettre à un public plus large de se familiariser avec ses conclusions, les documents qu'a publiés le Comité scientifique pour la période 2003-2004 sont accessibles sur Internet. Selon les statistiques actuelles, le site attire chaque année quelque 50 000 visiteurs, 200 000 pages sont vues et près d'un million de connexions sont enregistrées pour l'ensemble du site. En avril 2004, mois précédant la cinquante-deuxième session, plus de 20 000 copies des annexes scientifiques des rapports du Comité scientifique pour 2000 et 2001 ont été téléchargées à la suite de ces visites et mises à la disposition de professionnels et du grand public.

6. Des observateurs de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de la Commission internationale des unités et des mesures de radiation, de la Commission internationale de protection radiologique, de l'International Union of Radioecology et de l'Agence pour l'énergie nucléaire ont également assisté à la cinquante-deuxième session du Comité scientifique. Ce dernier tient à leur rendre hommage pour leur contribution aux discussions. Il a décidé de tenir sa cinquante-troisième session à Vienne, du 30 mai au 3 juin 2005.

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 46 (A/58/46)*, par. 7.
